

OÙ ET COMMENT TRIER ?

APRÈS CHAQUE TIR, VISEZ LA DEUXIÈME CIBLE

Visez juste et recyclez vos douilles vides usagées dans les bacs adaptés pour préserver la nature !



1 Tirer



Ramasser

2



3 Recycler



En savoir plus !



DÉCHÈTERIE



EcoLogic

SNAFAM
FRANCE DEPUIS 1897

Syndicat professionnel National de la Filière Armurière



FR

LES DOUILLES
USAGÉES SE
TRIENT



STRUCTURE
DE PRATIQUE

OU



REVENDEUR

quefairedemesdechets.fr



COMMENT TRIER ET RECYCLER CORRECTEMENT LES DOUILLES DE MUNITIONS TIRÉES ?



Je récupère mes douilles (mono-matière ou bi-matière) vides usagées lors de ma sortie de chasse. Je les rassemble ensuite dans un contenant que je dédis à cet usage.

Je dépose mes douilles ramassées :

- Au club house de ma société de chasse,
- chez un armurier ou un revendeur de munitions ou ma Fédération (Départementale ou Régionale) de chasse partenaire,
- dans un des points de collecte indiqués sur le [site d'Ecologic](#),
- dans un centre de traitement des déchets (recycleur) ayant signé un contrat avec Ecologic.

Si celui où vous avez l'habitude de vous rendre n'a pas encore signé de contrat, pensez à leur suggérer de [contacter Ecologic](#) : c'est un partenariat simple et gratuit !



Je suis un CHASSEUR

Je suis un PRÉSIDENT DE SOCIÉTÉ DE CHASSE (type ACCA ou chasse privée)

Un chasseur souhaite déposer ses douilles vides usagées récupérées durant ses journées de chasse auprès de ma société de chasse.

Si je souhaite participer à cette action de récupération, je mets à disposition des chasseurs adhérents un contenant dans lequel ils vont pouvoir déposer leurs douilles usagées.

Selon le volume de douilles récupérées, deux options s'offrent à moi :

1- Si je collecte **moins de 400 kg** de douilles par saison de chasse, Ecologic met à ma disposition un petit contenant « de comptoir », ou j'en crée un. J'irai déposer à intervalle régulier son contenu :

- chez un armurier ou un revendeur de munitions ou une Fédération (Départementale ou Régionale) de chasse partenaire,
- dans un des points de collecte indiqués sur le [site d'Ecologic](#),
- dans un centre de traitement des déchets (recycleur) ayant signé un contrat avec Ecologic.

Si celui où vous avez l'habitude de vous rendre n'a pas encore signé de contrat, pensez à leur suggérer de [contacter Ecologic](#) : c'est un partenariat simple et gratuit !



2- Si je collecte **plus de 400 kg** de douilles dans la saison, Ecologic me met à disposition des big-bags. Je signe un [contrat avec Ecologic](#) qui vient ramasser gratuitement le/les bag(s) sur place (minimum 400 kg à la fois).

Je suis une FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE OU RÉGIONALE DES CHASSEURS

Ma fédération a souhaité être actrice dans le recyclage des douilles vides usagées.

Les chasseurs ou les sociétés de chasse peuvent alors venir déposer leurs douilles au sein de ma fédération car ils savent que je mets à disposition des contenants (type big-bags) déposés (ou non) par Ecologic.

Ecologic peut me mettre à disposition un petit contenant « de comptoir », ou j'en crée un, pour déposer les douilles à l'intérieur de mes bâtiments.

Si je n'ai pas de contenant, je peux [contacter Ecologic](#) : c'est un partenariat simple et gratuit !



Je récupère mes douilles (mono-matière ou bi-matière) vides après avoir terminé ma séance de tir.

Ensuite, soit je dépose mes douilles ramassées :

- dans un contenant au stand de tir,
- chez un armurier ou un revendeur de munitions partenaire,
- dans un des points de collecte indiqués sur le [site d'Ecologic](#),
- directement dans un centre de traitement des déchets (recycleur) ayant signé un contrat avec Ecologic.

Si celui où vous avez l'habitude de vous rendre n'a pas encore signé de contrat, pensez à leur suggérer de [contacter Ecologic](#) : c'est un partenariat simple et gratuit !



Je suis un TIREUR SPORTIF

Le tireur sportif dépose ses douilles vides usagées après avoir terminé sa séance de tir dans le contenant que j'ai mis à sa disposition sur le lieu de mon stand de tir.

1- Si je collecte **plus de 400 kg** de douilles, Ecologic peut me mettre à disposition des big-bags. Je signe un [contrat avec Ecologic](#) qui vient ramasser gratuitement le/les bag(s) sur place (minimum 400 kg à la fois).

Je ne suis pas obligé de signer un contrat avec Ecologic si je dépose directement les munitions dans un centre de traitement des déchets (recycleur) ayant signé un contrat avec Ecologic.

2- Si je ne collecte **pas ces 400 kg** de douilles, j'irai déposer à intervalle régulier son contenu :

- chez un armurier ou un revendeur de munitions partenaire,
- dans un des points de collecte indiqués sur le [site d'Ecologic](#),
- directement dans un centre de traitement des déchets (recycleur) ayant signé un contrat avec Ecologic.

Si celui où vous avez l'habitude de vous rendre n'a pas encore signé de contrat, pensez à leur suggérer de [contacter Ecologic](#) : c'est un partenariat simple et gratuit !



Je suis un STAND DE TIR

J'ai l'obligation de proposer la collecte pour la reprise des ASL** depuis le 1er janvier 2023. L'obligation est variable en fonction de la surface de mon magasin :

- Magasin < 200 m² : collecte **volontaire**
- Magasin > 200 m² : collecte **obligatoire** : 1 pour 1 = reprise gratuite d'un article usagé pour l'achat d'un article neuf
- Magasin > 400 m² : collecte **obligatoire** : 1 pour 0 = reprise gratuite d'un article usagé sans obligation d'achat.

Selon le volume de douilles récupérées, deux options s'offrent à moi :

1- Si je collecte **plus de 400 kg** de douilles, Ecologic me met à disposition des big-bags. Je signe un [contrat avec Ecologic](#) qui vient ramasser gratuitement le/les bag(s) sur place. Ecologic peut aussi mettre à ma disposition un petit contenant « de comptoir », ou j'en crée un.

2- Si je collecte **moins de 400 kg** de douilles, Ecologic met à ma disposition un petit contenant Ecologic peut aussi mettre à ma disposition un petit contenant « de comptoir », ou j'en crée un. J'irai déposer à intervalle régulier son contenu :

- dans une Fédération (Départementale ou Régionale) de chasse partenaire (avec leur accord),
- dans un des points de collecte indiqués sur le [site d'Ecologic](#),
- directement dans un centre de traitement des déchets (recycleur) ayant signé un contrat avec Ecologic.

Si celui où vous avez l'habitude de vous rendre n'a pas encore signé de contrat, pensez à leur suggérer de [contacter Ecologic](#) : c'est un partenariat simple et gratuit !



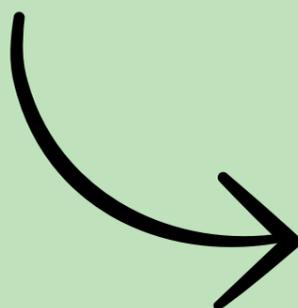
Je suis un PROFESSIONNEL (commerce de détail)

SNAFAM

FRANCE

DEPUIS 1897

Syndicat professionnel National de la Filière Armurière

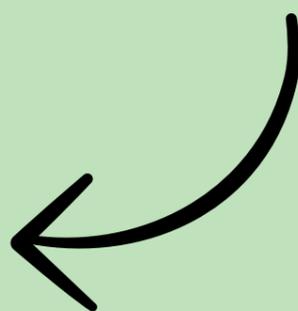


*Scannez ce QR Code
pour en savoir plus !*



www.snafam.org

EcoLogic



*Scannez ce QR Code
pour en savoir plus !*



www.ecologic-france.com